

Le 04 Juin 2024

Convention

Club Mini-Air 2014, ici représenté par monsieur Eric Allaire V.P., lequel se déclare dûment autorisé aux fins des présentes, ci-après appelé:

Le club (à but non lucratif NEQ 1169868461)

Grondair, ici représenté par monsieur Jonathan Bolduc D.G., lequel se déclare dûment autorisé aux fins des présentes, ci-après appelé:

La compagnie

CONSIDÉRANT QUE le club (Mini-Air 2014) exploite sur les terrains de la ville de Thetford Mines, à proximité de l'aéroport municipal, une piste pour systèmes d'aéronefs télépilotés( SATP)

CONSIDÉRANT QUE, la compagnie Grondair a obtenu exploitation de l'aéroport de Thetford Mines (CSM3) pour les activités aériennes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire assurer la sécurité des utilisateurs de l'aéroport municipal;

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT:

Lorsqu'il y aura activité de la piste pour SATP (système d'aéronefs télépilotés) le club Mini-Air 2014 doit se conformer aux règlements du MAAC (modélistes aéronautique associés de Canada) et de Transport Canada, dont la piste soit certifié par le MAAC et Transport Canada.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, le DY Juin 2024.

Le Club (Club Mini-Air 2014 par M. Eric Allaire v.p.)

La Compagnie (Grondair par M. Jonathan Bolduc D.G.)

## Thetford Mines City Hall (owner) agreement



CANADA · Province de Québec Ville de Thetford Mines

## EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 17 juin 2024 à 18h30.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault Adam Patry Émilie Rémillard Jean Yves Angers Michel Verreault Yvan Corriveau Luc Champagne Anthony Bilodeau

Sous la présidence du maire, Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

## LA RÉSOLUTION Nº 2024-418TM A ÉTÉ ADOPTÉE :

ATTENDU QUE le Club Mini-Air est établi à l'Aéroport de Thetford depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE le Club Mini-Air a fait une demande d'autorisation pour leurs activités au Model, Aéronautique Association of Canada (MAAC);

ATTENDU l'adoption d'une résolution par la Ville de Thetford Mines le 22 mars 1989, autorisant le Club d'utiliser un terrain de l'aéroport;

ATTENDU QUE le MAAC demande une confirmation du renouvellement de l'autorisation provenant de la Ville;

ATTENDU la recommandation de la commission du Service de l'urbanisme et du développement économique du 10 juin 2024;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 17 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR

le conseiller Jean Yves Angers

le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU:

QUE la Ville de Thetford Mines autorise le Club Mini-Air à utiliser le terrain prévu pour leurs activités, et ce, aussi longtemps qu'il demeure inutilisé par la Ville;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence l'assistantegreffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, une entente à intervenir en ce sens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

THETFORD MINES, ce 18 juin 2024.

Marc-Alexandre Brousseau, maire

Marie - Claude gargues

Marie-Claude Jacques, assistantegreffière